

JOURNÉE D'ÉTUDE DU
CENTRE DE RECHERCHE
SUR LES MUTATIONS
SOCIALES ET LES
MUTATIONS DU DROIT

UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE

CROWDSOURCING :
L'EXTERNALISATION VERS
LA FOULE DES ACTIVITÉS
ADMINISTRATIVES



Jeudi 17 octobre
2019
de 9h à 17h
PRSH -Salle Madeleine
de Scudéry
Entrée libre

Contact
Laboratoire CERMUD
cermud@univ-lehavre.fr



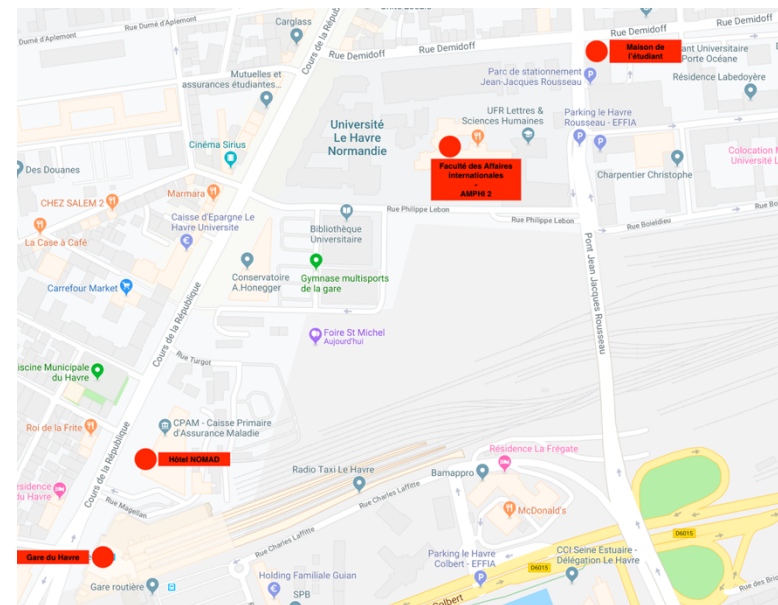
CERMUD



Le *crowdsourcing*, c'est-à-dire l'externalisation « ouverte » ou « vers la foule » est une thématique bien connue des chercheurs en sciences de gestion. Dans la période récente, plusieurs travaux se sont intéressés à la question en tant qu'elle touche spécifiquement les services publics. Cependant, elle reste encore assez neuve pour les juristes de droit administratif français.

La question du *crowdsourcing* en matière administrative est, pourtant, de la première importance. D'une part, parce qu'il s'agit d'une modalité d'externalisation – de « faire faire » – et qu'en tant que telle, elle contribue à la redéfinition des rapports de travail et à l'altération des frontières des organisations au sein de la sphère publique. D'autre part, parce qu'en tant que modalité spécifique et ouverte d'externalisation, le *crowdsourcing* perturbe l'idée même de différenciation – constitutive de la sphère publique – en brouillant les cartes de la distinction entre collaboration et sujétion à la puissance publique.

Marqueur de « l'État plate-forme », l'externalisation vers la foule des services publics est, sans doute, une des clés de compréhension des transformations en cours et à venir de la relation entre les administrés et l'administration à l'ère du numérique.



Programme :

Responsable scientifique : Léo Vanier (Professeur de droit public à l'Université Le Havre-Normandie)

10h00 – Accueil du public et des participants

11h15 – Ouvertures institutionnelles

Introductions

11h30 – *Vers le crowd-service public ?* (L. Vanier, Professeur de droit public, Université Le Havre-Normandie, CeRMuD)

11h50 – *Le recours au crowdsourcing dans le secteur public : cas emblématiques et enjeux* (S. Renault, Maître de conférences HDR en sciences de gestion, Institut d'Administration des Entreprises d'Orléans, Vallorem et E. Boutigny, Maître de conférences en sciences de gestion, Université Le Havre-Normandie, NIMEC)

12h10 – Débats

Pause déjeuner

Table ronde

Sous la présidence de P. Barban, Professeur de droit privé, Université Le Havre-Normandie, Directeur du CeRMuD

14h00 – *Les leviers numériques du crowdsourcing des activités administratives* (L. Cluzel-Métayer, Professeure de droit public, Université Paris Nanterre, CRDP, CERSA-CNRS)

14h20 – *Crowdsourcing et tiers-lieux : du service (pour le) public aux services par le public ?* (F. Bottini, Maître de conférences HDR en droit public, Université Le Havre-Normandie, LexFeim)

14h40 – *Les instruments juridiques du crowdsourcing des activités administratives* (R. Reneau, Maître de conférences en droit public, Université Bretagne Sud, Lab-LEX)

15h00 – *Les limites au crowdsourcing des activités administratives* (L. Vanier, Professeur de droit public, Université Le Havre-Normandie, CeRMuD)

15h20 – Débats puis pause

16h00 – *Conclusion* (G. Koubi, Professeur de droit public, Université Paris 8, CERSA-CNRS)